

HORAIRES D'OUVERTURE

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1er Avril au 31 Octobre

Lundi - Mercredi
14h30 à 18h30

Vendredi - Samedi
9h00 à 12h00 - 14h30 à 18h30

HORAIRES D'HIVER

Du 1er Novembre au 31 Mars

Lundi - Mercredi - Vendredi
13h30 à 17h30

Samedi
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30

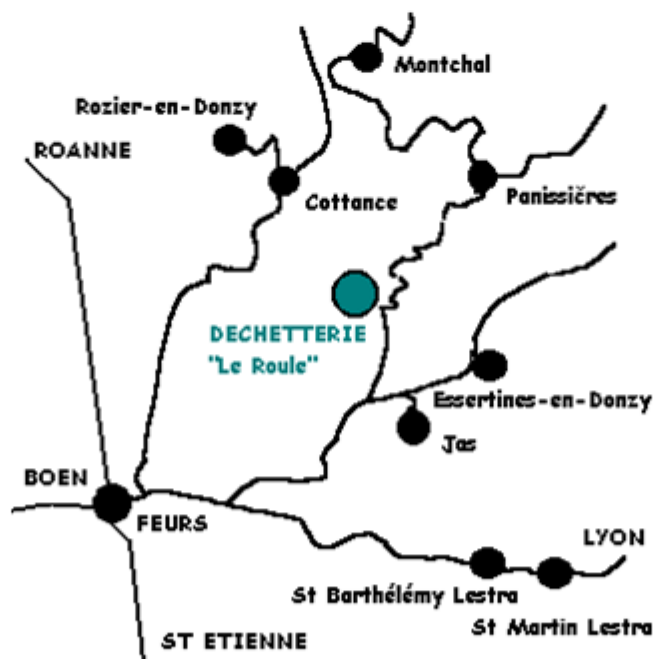
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COLLINES DU MATIN

2 rue Denis Boulanger - 42360 PANISSIERES
Tél ; 04.77.28.71.24 - Fax ; 04.77.28.68.32

COTTANCE
ESSERTINES EN DONZY
JAS
MONTCHAL
PANISSIERES
ROZIER EN DONZY
ST BARTHELEMY LESTRA
ST MARTIN LESTRA

COMMENT S'Y RENDRE ?

Déchetterie : Lieu dit Le Roule
42360 PANISSIERES



Communauté de
Communes
Collines du Matin



La Déchetterie Intercommunale Des Collines Du Matin



Déchetterie : Le Roule
42360 PANISSIERES

POURQUOI ?

LA DÉCHETTERIE EST INDISPENSABLE

- pour permettre aux habitants de se séparer dans de bonnes conditions des déchets non collectés par le service des ordures ménagères
- économiser les matières premières en recyclant certains déchets : papier, carton, ferraille, huiles moteurs, verre, etc...
- éviter les dépôts sauvages et tout risque de pollution, de dégradation de la nature et participer ainsi à une meilleure préservation de l'environnement,
- pour réduire le volume collecté des ordures ménagères et ainsi diminuer le coût de leur traitement.

C'EST UNE OBLIGATION

- la loi du 13 juillet 1992 oblige de valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

DECHETS ACCEPTES

Dans les Bennes :



GRAVATS



METAUX



ENCOMBRANTS
(Canapés, Meubles,
Matelas...)



BOIS



CARTONS



VÉGÉTAUX



PNEUMATIQUES*



PLÂTRE*



Les déchets d'Équipements
Électriques et Electroniques :

Ecrans, Petit et gros Electroménager, Téléphones...

Autres Déchets ménagers spéciaux :



Peintures, Filtres à huile, néons, ampoules basses consommations, radiographies, phytosanitaires, solvants, acides... sont à remettre au gardien.

** uniquement en provenance de particuliers
* uniquement en provenance de particuliers*

Dans les Conteneurs et Bacs :



HUILES



PILES



BATTERIES



VERRE



PAPIER



EMBALLAGES
MÉNAGERS



TEXTILES



CONSOMMABLES
INFORMATIQUES



DASRI*

RÈGLEMENT DE LA DÉCHETTERIE

Accès interdit aux véhicules de plus de 3.5 t

- ◆ **PARTICULIERS** domiciliés sur la Communauté de Communes : accès **GRATUIT** sur présentation d'un justificatif de domicile.
- ◆ **PROFESSIONNELS** (artisans-commerçants) dont le siège social se trouve sur la Communauté de Communes :
 - ⇒ Papier, cartons et métaux: **GRATUIT** dans la limite de 1m³ / jour
 - ⇒ Déchets liés à leur activité : (gravats, végétaux, déchets en mélange) : **PAYANT** (tarif affiché à l'entrée).
 - ⇒ Déchets toxiques en quantités dispersées : **PAYANT** dans la limite de 20kg/mois.

Pour toute information,
appelez le :

04.77.28.82.90

Ou questionnez sur place la personne chargée de l'accueil.